

Vos contacts

Votre agent général
EMMANUELLE EYSSARTIER EI
Tél. 0565382239
h946491@agents.allianz.fr
N° ORIAS : 18007306
16T Place De La Republique
46400 St Cere

Espace client : allianz.fr

AL24343BR K1DPGEN001C59983558

MR GILLES HAMMERSCHMIDT
794 ROUTE DE L AIGUILLE
46100 FIGEAC

St Cere, le 8 décembre 2024

Monsieur,

voici votre avis d'échéance

Vous nous faites confiance pour votre assurance auto couvrant votre véhicule - **MERCEDES SPRINTER 216 CDI 3.0T 37** immatriculé EB-754-HT et nous vous en remercions.

Pour la période du 12 janvier 2025 au 11 janvier 2026, la cotisation mensuelle de votre contrat **L'assurance auto Allianz n° 59983558** s'élève à **65,04 €***. Au premier prélèvement, sera ajoutée la contribution réglementaire Attentats de 6,50 €.

Vous bénéficiez d'un tarif privilégié car vous possédez plusieurs contrats. Il en est tenu compte dans cet avis d'échéance.

Aucune action n'est attendue de votre part. Votre cotisation sera prélevée sur votre compte bancaire le 15 de chaque mois.

Nous restons à votre écoute, votre sécurité et votre tranquillité d'esprit sont nos priorités.

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances
SA au capital de 991.967.200 €
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

Calendrier des prélèvements sur votre compte

Date de prélèvement	Montant	Date de prélèvement	Montant
15/01/2025	71,54 EUR (*)	15/07/2025	65,04 EUR
15/02/2025	65,04 EUR	15/08/2025	65,04 EUR
15/03/2025	65,04 EUR	15/09/2025	65,04 EUR
15/04/2025	65,04 EUR	15/10/2025	65,04 EUR
15/05/2025	65,04 EUR	15/11/2025	65,04 EUR
15/06/2025	65,04 EUR	15/12/2025	65,04 EUR

(*) le premier prélèvement comprend 6.50 EUR de contribution réglementaire Attentats.

Compte prélevé

TITULAIRE DU COMPTE	BIC / SWIFTCODE	IBAN
M GILLES HAMMERSCHMIDT	CMCIFRPPXXX	FR7610057193230002002910160

Référence Unique de Mandat NM41AG20190200000105664010

Identification du créancier **Allianz IARD** Société anonyme au capital de 991.967.200 €
FR20ZZZ107514Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre
N° TVA : FR88 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr

Allianz Vie

Société anonyme au capital de 681.879.255 €
340 234 962 RCS Nanterre
N° TVA : FR88 340 234 962



Détail de vos garanties et options

Formule Tous risques (C3), sans forfait kilométrique.

Garanties

- Responsabilité civile, Défense de vos intérêts suite à accident, Garantie du conducteur jusqu'à 500 000 €, avec un seuil d'incapacité de 15 %
- Bris des glaces, Vol, Incendie-Forces de la nature, Attentats, Dommages tous accidents, Prévention permis
- Catastrophes naturelles et technologiques
- Assistance, 25 km en cas de panne, 0 km en cas d'accident

Les conditions d'application et le détail de vos garanties et options figurent aux Dispositions générales et particulières de votre contrat.

Détail de votre cotisation mensuelle

Cotisation HT après application du bonus/malus de 0,50 sur votre cotisation de référence de 81,76 €	40,88 €
Bonus/malus conservé à cette échéance	
Bonus/malus acquis depuis au moins 3 ans sans sinistre responsable	
Cotisation HT non éligible au bonus/malus	13,29 €
Taxes	10,87 €
Total TTC¹	71,54 €

¹ Dont Défense pénale et recours suite à accident 1,90 €, dont Catastrophes Naturelles 0,25 €.

Exonération TVA (article 261C du CGI) sauf TVA sur les débits pour Assistance (HT : 5,07 €) : TOTAL HT 5,07 € / TVA (taux 20,00 %) 1,01 €.

Votre agent général bénéficie d'une commission versée par Allianz, incluse dans votre cotisation d'assurance. Il peut également bénéficier occasionnellement d'autres avantages accessoires.

Vie de votre contrat

Votre contrat d'assurance sera automatiquement reconduit pour un an le **12 janvier 2025**.

Droits de résiliation pour les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles

- Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance. Votre demande doit nous être notifiée, notamment par lettre ou tout autre support durable.
- Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification par votre nouvel assureur.

Libre choix du réparateur : dans le cadre de votre contrat automobile, en cas de dommage garanti par celui-ci, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.

Conseils et prévention

Découvrez nos conseils et solutions de prévention pour réduire l'impact du changement climatique, l'exposition et l'intensité des sinistres sur <https://prevention.allianz.fr>

